

SIM, Le Service d'Inspection Municipale inc.

Jean Vasseur, directeur des opérations

Richard Brunet, urbaniste, pdg

SIM prend en charge le volet inspection et
émission des permis et certificats requis
par les règlements d'urbanisme

- réception et traitement des demandes
- visite terrain
- émission des permis et certificats
- rapports périodiques

Personnel qualifié et compétent

Enca drement professionnel

Assurance responsabilité



Montréal & Rive-nord

1 800 263 9033

514 353 9555

Fax 514 353 3815

Rive-Sud

1 800 263 9033

450 244 5247

Fax 450

244 5516

Saguenay-Lac-St-Jean

1 800 263 9033

Fax 514 353

3815

sim-inspection@bellnet.ca

SIM est né en réponse à la difficulté des municipalités de petite taille de recruter du personnel à temps partiel pour prendre en charge les opérations d'inspection des immeubles et d'émission des permis.

SIM offre l'alternative attendue en mettant à la disposition des municipalités une équipe spécialisée dans la gestion du service des permis et inspections.

Les services de **SIM** peuvent être retenus pour combler une vacance, un congé de maladie, ou pour toute autre période requise.



Le Service d'Inspection Municipale
a ses places d'affaires aux
endroits suivants :

601, rang des Dussault
Saint-Sébastien (Québec)
J0J 2C0
Tél. : (450) 244-5247

et

8754, deGrosbois
Montréal (Québec)
H1K 2G7
Tél. : (514) 353 9555; 800 263 9033
Télec. : (514) 353 3815
sim-inspection@bellnet.ca



**LE SERVICE
D'INSPECTION
MUNICIPALE**

NOS SERVICES

GESTION DU SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS

Délégation d'un fonctionnaire désigné
à l'application des règlements
d'urbanisme de la municipalité :

- Réception des demandes de permis et certificats
- Vérification des plans et documents
- Visite-terrain
- Émission des permis et certificats
- Visite et inspection des constructions en cours
- Contrôle des constructions et usages
- Contrôle des infractions
- Émission des avis d'infraction
- Témoins experts
- Rapports périodiques
- Rapport sur les difficultés d'application des règlements



GESTION DES AUTRES FONCTIONS D'INSPECTION

Délégation d'un fonctionnaire désigné
aux fonctions de :

- Inspecteur agraire
- Inspecteur sanitaire
- Inspecteur d'arrondissement

Assistance aux inspecteurs en place

Assistance par voie de consultation
téléphonique ou de visite pour toute
question relevant de la fonction
d'inspecteur.

SONT INCLUS

DANS LES CAS DE GESTION DE SERVICE

- La délégation d'une personne qualifiée et responsable.

DANS TOUS LES CAS

- L'assistance à la personne déléguée ou à l'inspecteur en place par un urbaniste professionnel, membre de l'OUQ ou par un avocat, pour toute question relevant de l'application des règlements d'urbanisme.
- L'assistance par une personne qualifiée en architecture pour toute question relevant du volet construction et de l'inspection des constructions.